ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

500 employés de banque sont en grève

La grève des employés de banque a commencé hier matin. La Banque de France et quelques maisons des moins importantes n'ont pas été atteintes.

On peut actuellement évaluer à cinq cents environ le nombre des grévistes dont voici le détail officiel établi hier matin :

A ROUBAIX : Société Générale, 40 — Comptoir National, 34 — Crédit Lyonnais, 50 — Banque Verley-Decroix, 24 — Banque Régionale, 25 — Crédit du Nord, 115 — Banque Leclercq Morijus, 3 — Banque Nationale de Crédit, 21.

A TOURCOING : Crédit du Nord, 96 — Crédit Commercial Français, 20 — Société Générale, 2 — Banque Nationale, 18 — Comptoir National d'Escompte, 8 — Banque Verley-Decroix, 14 — Crédit Lyonnais, 9.

Les employés de ces Banques qui n'ont pas participé à la grève sont ordinairement des chefs de service ou des femmes.

Les grévistes des deux villes se sont réunis hier matin, à 9 heures et demie, à la salle du Gymnase, rue du Grand Chemin. Ils ont été heureux de constater le succès de cette première manifestation de leur corporation dans notre région, et se sont engagés à persévérer dans leur attitude jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction.

APPEL DE L'UNION SYNDICALE DES EMPLOYES DE LILLE A LEURS CAMARADES EN GREVE DE ROUBAIX-TOURCOING.

L'ordre du jour ci-dessous a été voté à l'issue d'une réunion tenue le lundi 2 février, au syndicat féminin, rue de la Barre, à Lille, avec des représentants de l'Union syndicale des Employés de Lille :

« Le Syndicat professionnel féminin (section des employées de Lille) et l'Union Syndicale des Employés de Lille envoient aux employés de Banque de Roubaix-Tourcoing en grève, leur salut le plus sympathique. Ils engagent tous les Employés Lillois à refuser le travail dans les banques de Roubaix-Tourcoing pendant toute la durée du conflit. Ils comptent que leur esprit de solidarité les soutiendra de toute manière jusqu'au triomphe de leurs justes revendications ».

Avez-vous votre certificat de loyauté ?

M. Martinage, que tous les Roubaisiens connaissent, avait beaucoup d'amis et un certain nombre de... collaborateurs.

Si quelques-uns de ses amis lui sont restés fidèles — et nous ne disons pas qu'ils ont tort — tels de ses collaborateurs n'ont jamais douté de lui, ni d'eux-mêmes. Ils ont même la conscience si tranquille qu'ils ont tenu de se procurer des preuves tangibles de leur loyauté. C'est leur droit. On a toujours le droit, légalement du moins, sinon moralement, de crier par dessus les toits que l'on est un honnête homme. Même quand on n'a pas été accusé, on peut se défendre. Même si l'on n'a aucune accusation à redouter, on peut prendre des mesures... préventives, constituer des dommages officiels ou officieux, organiser des batteries de défense. Un certificat de bonnes vie et mœurs, un extrait de casier judiciaire sont d'assez bonnes garanties. Par surcroît de précautions, on peut faire établir d'autres certificats, des certificats « de loyauté », par exemple.

Mais nous serions heureux de savoir par quel moyen certains amis, sinon... collaborateurs, de M. Martinage, ont pu se procurer de ces diplômes, et si c'est en parfaite connaissance de cause que lesdits ont été accordés.

IMPORTANT INCENDIE DANS UN GRENIER A FOURRAGES

Hier soir, vers 5 heures 40, un incendie s'est déclaré dans l'établissement de M. Roger, négociant en charbon, rue de Tourcoing, 137.

Le feu a pris dans un grenier à fourrages, au-dessus des écuries.

Les pompiers, avertis, se sont aussitôt rendus sur les lieux, et vers six heures, ont commencé à éteindre le brasier.

Les dégâts semblent assez importants, ils n'ont pu être encore évalués, le propriétaire de la maison étant absent.

Toutefois, 20.000 kilos de paille et 1.000 kilos d'avoine ont été brûlés.

Fort heureusement, les bâtiments, construits en ciment armé, ont été préservés.

On ignore la cause de ce sinistre.

ARRESTATION D'UN FAUX DECORE

Le nommé Noé De Roose, âgé de 22 ans, colporteur, sujet belge, se disant domicilié à Bruxelles, rue de l'Epée, 18, a été mis en état d'arrestation dans la matinée d'hier, sous l'inculpation de port illégal de décorations, défaut de permis de colportage et de passeport.

Cette arrestation a été faite sur la plainte d'un membre de la Commission de la Société des Mutilés de Roubaix.

COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : Eau de Javel, Brosses, Beurre demi-sel, 14 fr. le kilo. — Margarine, 7 fr. le kilo. — Fromage Chester et Hollande, 9 fr. le kilo. — Beurre de Normandie, 16 fr. le kilo.

Mardi : — Vin rouge, 1 fr. 60 le litre, un litre par personne, de 8 h. à 11 h., 4e, jaunes et vertes : de 2 h. à 4 h., 3e, jaunes et vertes.

Mardi : — Pommes de terre, 0,35 le kilo, 3 kilos par personne, de 8 h. à 11 h., 2e, jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 3e, jaunes et vertes.

Sociétés Diverses

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Mardi 3 courant, à 19 heures précises, Répétition partielle pour les barytons et basses, chez Mme Veuve Desanois, Café du Demi-Cercle, place Notre-Dame.

Etat-Civil

Naissances. — Andrée Duportail, rue Daubenton, 174. — Denise Canoot, rue Récollet. — Marcelle Ducatillion, rue Moulin. — Nelly Carrain, rue Bille. — Yolande Wanlin, rue Planitre. — Charles et Robert Wils, rue Henri, 37. — Blanche Verwée, rue Jacquart, 172. — Marguerite Lafrenie, rue Chemin Neuf, 19 bis. — Irène Delécroix, rue Mons. — Jacques Dogimont, rue Pierre de Roubaix, 118.

Publications. — Hector De Poortere, monteur électricien et Marie Schneider, tailleuse. — Achille Tournemine, dégorgeur, et Julienne Meesseen, servante. — Jean Loignel, mécanicien, et Lucie Pecqueur, demoiselle de magasin. — Eugène Sonnet, briquetier, et Marie Métans, soigneuse. — Paul Casier, rentreur, et Germaine Desmarets, piqûrière. — Adolphe Decottignies, peintre, et Jeanne Duwez, doubleuse.

Mariages. — Fernand Pougent, employé des postes, et Julia Watteau, employé. — Pierre Verhuist, maçon, et Maria Van Geirt, tricoteuse. — Julien Dheygre, tisserand, et Rachel Bonte, tisserande. — Georges Lansberg, mécanicien, et Marie Duquesne, chamarreuse. — Georges Bouquenoiaux, coupeur, et Marie Vengasse, tisserande. — Raymond Verhaeghe, mécanicien, et Jeanne Hardieux, magasinière. — César Dumoulin, tisserand, et Hélène Deleville, bonnetière. — Fernand Samaeys, chauffeur d'auto, et Marie Delevalle, demoiselle de magasin. — Paul Castel, ajusteur, et Germaine Thistlay, employée. — Jules Glabeke, aide-chauffeur, et Adèle Defosseux, tisserande. — Pierre Trompette, chaudronnier, et Zélie Cauterman, soigneuse. — Henri Blanquart, coiffeur, et Louise Depraeter, sans profession. — Joseph Cayeye, peintre, et Gabrielle Demeyère, demoiselle de magasin. — Emile Poliet, garnisseur de cylindres, et Germaine Ottelandre, bambrocheuse. — Albert Vandecrux, cordonnier, et Julia Bertin, sans profession. — Gustave Lelienbre, zingueur, et Julia Capitette, soigneuse. — Gabriel Corsalis, employé, et Adrienne Plas, employée. — Charles Florent, peigneron, et Elise Térasse, bobineuse. — Léopold Deschacht, forgeron, et Suzanne Debreumoux, sans profession. — Georges Trochu, cimentier, rue Epeule, et Fernande Bayart, soigneuse. — Jules Deschamps, brodeur, et Hermance Debosschere, bambrocheuse. — Joseph Cappelle, mécanicien, et Suzanne Vanlerminuien, tricoteuse. — Léon Desobry, polisseur, et Aurélie Desmons, sans profession. — Emile Simon, peintre, et Suzanne Delassiesez, peigneuse. — Arthur Leveaux, magasinier, et Fidélité Varleyen, bobineuse. — Marcel Cassez, paveur, et Germaine Noyelle, tricoteuse. — Géorges Deligny, employé, et Jeanne Crul, sans profession. — François Dhavé, peintre, et Marie Delmotte, sans profession. — Pierre Gaillet, rattacheur, et Henriette Schrepff, sans profession. — Jules Vanhelle, serrurier, et Julienne Dannets, sans profession. — Jules Bettebière, employé, et Danaé Vernay, couturière. — Noël Lecoutre, magasinier, et Fernande Weyn, tisseronde. — Emile Depelchin, aide-maçon, et Raymonde Motte, soigneuse. — Achille Hontekins, et Marie De Permentier, piqûrière. — Louis Lepoutre, liseur de dessins, et Aimée Delcroix, épaulseuse. — Albert Plessiet, menuisier, et Marie Marcq, servante. — Romain Laporte, effilocheur, et Marie Verlinde, papillonneuse.

Décès. — Jeanne Chrétien, 1 mois, rue Ste-Elisabeth, 43. — Natalie Vandevelde, 74 ans, rue Monge, 19.

TOURCOING

COLLISION ENTRE un TRAMWAY et une AUTO

Dimanche soir, à 9 heures et demie, rue de Roubaix, à hauteur du n. 35, une collision s'est produite entre une auto pilotée par M. Paul Carette, 41 ans, à Roubaix, rue Belle, 35, et le tramway 219.

Des dégâts assez sérieux ont été causés de part et d'autre.

LE TROTTOIR AUX PIETONS

Pour avoir circulé en vélo sur un trottoir et ne pas avoir d'avertisseur, M. Richard Pélix, 14 ans, demeurant à Mouscron, rue du Bois, 20, coursier au service de M. Rousseau-Liénard, rue Verte, a fait l'objet d'une contravention.

ON FETE LE DIMANCHE

On été mis au violon pour ivresse : 1. M. Prosper Ruysschaert, 37 ans, peigneron à Tourcoing, rue des Roses prolongée, 19; 2. M. Gustave Leleu, 4 ans, mécanicien, rue Jourdan, 10.

DEFAUT DE BALAYAGE

Pour défaut de balayage, contravention a été dressée contre M. Jules Flipo, industriel, rue de l'Industrie.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérifications des déclarations de dommages, des demandes d'indemnités, ainsi que des bons de réquisition, attestations, certificats, etc. :

Mardi 3 février 1920 : de 8 h. 30 à midi, 17051 à 17100 ; de 2 h. à 6 h., 17101 à 17150.

Mercredi 4, de 8 h. 30 à midi 17151 à 17200 ; de 2 h. à 6 h., 17201 à 17251.

Le prestataire est prié de se présenter personnellement, muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement, place Sébastopol, le mardi 3 février, 1 litre par personne pour 1 fr. 60 :

Secteur 9 : cartes grises, numéros pairs, de 8 h. à 9 h. ; impairs, de 9 h. à 10 h. — Cartes roses, numéros pairs, de 10 h. à 11 h. ; impairs, de 11 h. à 12 heures.

Secteur 10. — Cartes grises, numéros pairs, de 2 h. à 3 h. ; impairs, de 3 h. à 4 h. — Cartes roses, numéros pairs, de 4 h. à 5 h. ; impairs, de 5 h. à 6 h.

INSCRIPTION POUR LE CHARBON

Mairie de Tourcoing. — Salle des Fêtes.

Le Mardi 3 février : Secteur 1. — Cartes grises, de 8 heures et demie à 11 heures et demie — Cartes roses, de 2 heures à 4 heures et demie.

Une et deux personnes, 100 kilos pour 14.50.

Trois, quatre et cinq personnes, 150 kilos pour 21.75.

Six personnes et plus, 200 kilos pour 29 fr.

Les personnes sont priées de bien se conformer aux instructions.

— Mercredi 3 février, Secteur 2.

Autour de Roubaix-Tourcoing

COMINES

RAVITAILLEMENT. — Le maire de Comines informe ses administrés qu'il sera procédé, les mardi, mercredi et jeudi, 2, 3 et 4 février 1920, à une vente de café, un kilo par personne, à 6,70 le kilo; sucre, 1 kilo, 3,20; lait, 1,25 la boîte, à discrétion; haricots, un litre, 0,85 ; savon, 1,00 la barre, une barre pour quatre personnes et dans l'ordre suivant : mardi, 2, de 9 à 12 h. n. 920 à 750; de 2 à 5h., 749 à 600; mercredi 3, de 9 à 12 h., 599 à 450; de 2 à 5 h., 449 à 300; jeudi 4 février, de 9 à 12 h., 299 à 150; de 2 à 5 h., 149 à 1.

Le public est invité à se munir de la monnaie nécessaire.

LILLE

ERRARE HUMANUM EST !

Vous ne saviez peut-être pas ?... Ce n'est plus la Deûle qui passe à Lille, mais bien la Scarpe...

— Cela vous étonne ?...

— Mais non, je vous assure que je ne plaisante pas. Comme vous, je me croyais sûr de mon fait, mais la lecture d'un grand journal illustré de Paris, qui publiait dimanche une carte des canaux en réfection dans les régions dévastées, m'a démontré péremptoirement mon erreur, qui est aussi la vôtre !

Je suis à présent certain de mon fait ! D'après ce journal, c'est bien la Scarpe qui coule maintenant à Lille. Quant à la Deûle, on la voit serpenter timidement, sur la même carte, à quelques kilomètres au nord de la capitale des Flandres, pour aller se jeter ensuite, je ne sais trop où... du côté de la Belgique...

Le même journal publiait, par la même occasion, une photographie du viaduc (?) des abattoirs de Saint-André-lez-Lille, détruit par les mines boches...

Ainsi nous avions, avant la guerre, un viaduc sous la main, aux portes de Lille, et nous ne nous en doutions même pas !...

C'est inouï, ma parole d'honneur ! c'est inouï !...

Et dire qu'il a fallu que ce soit un de nos confrères originaires du Midi qui vienne nous apprendre tout ça !

Nous sommes déshonorés !...

PEDIBUS.

LE CHARBON

RÉGLEMENTATION DE LA VENTE

La Mairie a adressé aux groupements charbonniers et marchands de charbon de la ville de Lille la lettre ouverte suivante, relative à la distribution de charbon à domicile.

« Des réclamations multiples et journalières surgissent à l'Administration municipale, concernant la mauvaise volonté des marchands détaillants à respecter l'arrêté municipal du 20 janvier, relatif à la distribution du charbon à la population lilloise. Ces réclamations justifiées obligent l'adjoint délégué aux charbonnages à rappeler l'esprit de l'arrêté municipal :

1° Il est rappelé à tous les marchands de charbon détaillants que le charbon chargé sur leur voiture appartient à toute la population lilloise, et ils sont tenus de servir toutes les personnes qui présenteront un ticket réglementaire et la somme équivalente, et ce à tous les étages de l'immeuble.

2° La fermeture des dépôts de la ville, faute de combustible, permet à l'administration municipale de faire une répartition plus grande au commerce détaillant.

Il est rappelé que les marchands doivent servir la population dans tous les quartiers, y compris cours, courettes, faubourgs arriérés et les rues non pavées. Si cette satisfaction n'est pas donnée à la population lilloise, l'Administration se trouvera dans l'obligation de rouvrir les dépôts, elle divisera la ville de Lille en secteurs et les marchands seront tenus de servir la partie qui leur sera affectée.

En conséquence, les marchands n'ont plus le droit de prendre les tickets à l'avance et de répondre à la population que le charbon est retenu, commandé ou vendu. Toute infraction à l'arrêté municipal sera passible d'une suspension de la remise du charbon pendant un temps déterminé. Pour faciliter le service de la police, tous les marchands détaillants sont tenus d'avoir sur leur voiture, à un endroit très apparent, une plaque avec le nom et l'adresse. Ceux non munis de cette plaque n'auront plus de charbon à la Ville à partir du 10 février.

Veuillez agréer, etc...

L'Adjoint délégué aux charbons,
F. CRETON.

Un "joyeux" chauffard

APRÈS AVOIR FAIT LA BOMBE AVEC UN CLIENT, IL TAMPONNE UN CABRIOLET, UN TRAMWAY ET TUE UN CHEVAL.

Bien entendu, c'est encore d'un chauffeur des R. L. qu'il s'agit. Celui-ci, un certain François Claye, attaché au garage 131, d'Armentières, et domicilié à Capelle-en-Pevèle, se trouvait hier à Lille

Pilotant l'auto 306.209, il venait de dépasser la porte de Canteleu, lorsqu'il jugea bon de prendre sa gauche au lieu de sa droite, ainsi que le prescrivent les règlements.

C'est ainsi qu'il s'en tint gratifier d'un formidable coup de tampon le cabriolet de M. Mauguet, entrepreneur de maçonnerie rue Roland. Le cheval attelé à ce véhicule fut occis sur place, et M. Mauguet contusionné au bras.

Un agent étant intervenu, grimpa sur le siège de l'auto et, pour mettre l'affaire au clair, contraignit le chauffard à gagner le poste de police du 5e arrondissement.

Le malheureux policier avait eu là une bien mauvaise idée, car en cours de route l'ami François, qui décidément n'y était plus du tout, s'en alla donner droit sur un tramway A venant en sens inverse.

Cette fois encore le choc fut rude, si rude que l'une des roues de l'auto quitta subitement son essieu et que l'agent se trouvant à bord reçut une telle commotion qu'il dut aller prendre un cordial chez un pharmacien.

Remis de son émotion, le policier eut la curiosité d'ouvrir l'une des portières de l'autotorpille demeurée définitivement en panne. Il ne fut pas peu surpris de trouver à l'intérieur de la voiture un homme complètement ivre qui s'y prélassait. On interrogea ce quidam, mais il fut impossible de tirer de lui quoi que ce soit.

On eut alors l'idée de le fouiller. L'inconnu portait des papiers au nom d'Achille Bintin, gérant à Armentières. Il a été fourré au bloc, avec son copain François, qui lui-même se trouvait quelque peu dans les vignes du Seigneur, ce qui expliquera facilement toutes les... erreurs commises par ce chauffard.

Il est certain que quand ces messieurs auront repris leur sang-froid, de bien désagréables surprises leur seront réservées.

FUNEBRE DECOUVERTE

Dimanche vers 5 heures du soir, M. Megennon s'était rendu chez sa mère, Mme veuve Looten, 51 ans, ménagère rue du Buisson, 136. Ayant trouvé la porte fermée et personne ne répondant à ses appels, M. Maegennon, inquiet, alla chercher une échelle, il l'appliqua contre la façade de l'immeuble et put ainsi, en pénétrant par une lenêtre, entrer dans la chambre à coucher de la vieille dame.

Cette dernière se trouvait dans son lit et ne donnait plus signe de vie. Un docteur requis constata que la mort de Mme veuve Looten était due à des causes naturelles.

PETITES NOUVELLES

GARE AUX PICPOCKETS. — Pendant que Mme veuve Leclercq, demeurant rue du Bourdeau, 17, était au ravitaillement, square Rusnik, un filou lui déroba son réticule contenant une somme de 40 francs. Le réticule a été retrouvé vide près du poste du 3e arrondissement.

UN PORTE-BILLET DISPARAIT. — Une ménagère, Mme Cartignier, demeurant rue Lazare-Garreau, se trouvait à 11 heures du matin au marché de Wazemmes, lorsqu'elle constata la disparition de son porte-billet contenant une somme de 40 francs. La ménagère a déposé une plainte en vol.

VANDALISME. — M. Duvilliers, électricien, 57, rue Esquermoise, constatait hier qu'une glace de 3 mètres sur 2 avait été brisée à la vitrine d'un magasin situé 34, rue de Roubaix, qu'il venait de louer il y a quelques jours. On recherche les auteurs de ce méfait.

RONDES POLICIERES. — Au cours de l'avant-dernière nuit, des agents cyclistes ont mis la main sur celles du sieur Hermann Capouillez, 31 ans, manœuvre, rue des Pénitentes, 3 bis. Cet individu avait été trouvé en possession d'une douzaine de kilos de bronze, qu'il avait soustrait à son patron, M. Dubar, fondeur, 103, rue de l'Est. On l'a déféré au Parquet.

LES MEFAITS DU VENT. — M. Edouard Deryck, demeurant à Lomme, rue des Templiers, se trouvait sur le marchepied d'un tramway A bondé de voyageurs. Un coup de vent ayant fait s'envoler son chapeau, M. Deryck sauta du tramway à ce moment en pleine marche, pour le rattraper. Malheureusement, il perdit l'équilibre et fit une chute assez rude. Légèrement blessé, il regagna à pied son domicile, sans vouloir recevoir les soins d'un docteur, et après avoir subi un simple pansement.

TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN. — Nous avons dit que la dame Parmentier était recherchée par la police pour une plainte en vol déposée contre elle par un sieur Vandenbussche. C'est à la suite d'un différend, avec la dame Parmentier, que Vandenbussche l'avait accusé indûment de vol. Cette affaire n'aura donc pas de suite.

AVIS. — On cause beaucoup en ce moment d'expropriations, de cessions. MM. A. Joannès et Cie nous prient d'informer nos lecteurs que la Maison A. FAIDHERBE, Lille, n'est nullement cédée et qu'il n'en a d'ailleurs jamais été question pas plus que de son transfert dans un autre local.

Les bruits qui circulent à ce sujet sont donc erronés et les nombreux clients de cette importante maison sont assurés qu'ils peuvent continuer à prendre le chemin qui leur est familier du N° 17, Rue Nationale.

Chronique Théâtrale

« LAKMÉ »

Je voudrais pouvoir vous dire immensément de bien de la représentation de LAKMÉ, qui nous fut donnée jeudi soir, au Théâtre municipal. D'abord, j'ai un faible pour cette délicieuse partition, que je tiens pour une des plus remarquables du répertoire d'opéra-Comique. Ensuite, Mlle Mathieu Lutz chantait « Lakmé » et Mlle Mathieu Lutz est avec Mlle Nicot Vauchelet et Mlle Lipkowska, la plus délicieuse chanteuse légère de notre époque. Sa voix est un ravissement, un véritable gazouillement d'oiseau, sa technique est irréprochable et son talent de comédienne fort captivant. Malgré une forte grippe — on fit une annonce — Mlle Mathieu Lutz nous charma et par son organe délicieusement cristallin et par son impeccable science vocale qui lui permit de se tirer de ce mauvais pas. Voilà, certes, une magnifique cantatrice.

M. Francis Combes, de son côté, avec sa belle voix de basse, si homogène, si douce et moëlleuse, fut un « Nilakanta » de belle envergure, digne partenaire de Mlle Mathieu Lutz. M. Delpret fut un excellent Frédéric et M. Carton et Mlle Clairval un « Hadji » et une « Mallika » convenables.

Malheureusement, le reste de l'interprétation a tout à gagner à rester dans l'ombre. Je n'insisterai pas plus sur cette chose regrettable, et me bornerai à constater que le public eut, de côté, une forte désillusion.

Au lever du rideau du troisième acte, j'eus une bien curieuse révélation. Figurez-vous que dans les forêts vierges de l'Hindoustan, les plantes tropicales poussent comme çà, tout naturellement, dans des pots de fleur, rangés en ligne de bataille. C'est ce qu'il appert sûrement et incontestablement de la mise en scène que nous pûmes admirer à ce jour. Bizarre !... bizarre !.... quel drôle de pays. Et c'est le cas où jamais de dire qu'en ces temps de bolchevisme, on peut s'attendre à toutes les surprises.

V. B.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

ELECTEURS, PRESSEZ-VOUS. — Nous rappelons aux électeurs qu'ils ont jusqu'au 4 février à minuit pour s'assurer de leur inscription sur les listes électorales.

Nous invitons tous nos camarades particulièrement les jeunes électeurs, à aller s'assurer qu'ils sont régulièrement inscrits.

La section madeleinoise du P. S.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Henri Debost, 17 ans, manœuvre, demeurant 8, Contour de l'Eglise, à Marcq, s'est blessé en manœuvrant une battens. Quinze jours de repos.

— Dans un chantier, rue Saint-Joseph, Maurice Riquet, 20 ans, manœuvre, 134, rue de Lambersart, à Saint-André, reçut un coup de pelle à figure. Assez grièvement contusionné, il devra interrompre le travail au moins quinze jours.

— Un jeune manœuvre de 17 ans, Julien Legrand, domicilié cité Courbet, 10, à Marquette, qui aidait à la forge, a reçu un coup de marteau sur la main gauche, qui fut écrasée. On ne peut se prononcer sur la durée de l'invalidité.

MONS-EN-BAROEUL

ACCIDENT D'AUTO. — M. le Maire, en tournée d'inspection des stocks de charbon de la commune a failli être victime d'un accident. Il était lancé à toute vitesse sur une voiture de la marque R. L. d'un de ses amis, du service de la Reconstitution, quand une roue se détacha. Cet accident qui aurait pu avoir de graves conséquences n'eut de suite que pour la voiture qui fut reconduite endommagée à l'usine de la Reconstitution à Wazemmes.

LOMME

UN PEINTRE FAIT UNE CHUTE GRAVE. — M. Anatole Firman, peintre, habitant 34, rue Fremaux, à Lomme, travaillait chez M. Lesalfre, rue de la Planche-à-Quesnoy. En manœuvrant son échelle, l'ouvrier perdit l'équilibre et vint choir sur le sol d'une hauteur de 3 mètres.

Amené à Lille en voiture d'ambulance, le blessé fut admis d'urgence à l'hôpital de la Charité où l'on constata qu'il portait une fracture du crâne. Son état est très inquiétant.

SECOURS-MUTUELS. — La Société de Secours Mutuels Saint-Joseph est en réformation. Ceux qui désirent en faire partie peuvent se faire inscrire au siège, estaminet du « Petit Bonheur », au Marais de Lomme.

Assemblée le 2me dimanche de février.

LOOS

A L'U. N. C. — A l'issue de la conférence faite le 25 janvier, au siège de la section de l'U. N. C. par M. Olivier, avocat, et le docteur Lemierre, le comité définitif a été ainsi constitué :

Président actif, M. Verschelde ; vice-président, M. Douy ; secrétaire, M. Dorchies ; secrétaire-adjoint, M. Fauchart ; trésorier, M. Bernard.

Membres, MM. Dallennes, Dhielen, Libossart, Lenglart.

Un grand concert aura lieu prochainement au profit des veuves de guerre affiliées à la société. Les combattants qui désireraient faire partie de la section sont priés de se faire inscrire chez Dorchies, 27, rue d'Ennequin, qui se tiendra à la disposition de tous, les mardi et vendredi de chaque semaine.

HAUBOURDIN

EST-CE LE RETOUR DU PAIN K. K. ? Les habitants de la commune se plaignent actuellement du pain que leur distribuent les boulangers. Ce pain, qui n'a rien à envier au pain K. K. distribué sous l'occupation boche, est immangeable, surtout pour les enfants et les vieillards, qui ont l'estomac débile.

La population serait heureuse de voir allouer aux boulangers la même farine que dans les autres communes, qui distribuent à leurs habitants du pain extra-blanc.

HELLEMMES

LA REORGANISATION DE LA POLICE MUNICIPALE. — Les nombreux délits qui se commettent journellement et l'augmentation toujours croissante de la population, ont amené la Municipalité à réorganiser complètement le service de police.

Retenus par leur travail, beaucoup d'ouvriers se trouvaient dans l'obligation, lorsqu'ils étaient convoqués ou désiraient un renseignement quelconque, de perdre une partie de leur journée. Le Conseil municipal l'a compris et a décidé de remédier à cet état de choses. Il a trouvé en M. Coissard, commissaire de police, un collaborateur précieux qui, dans ce difficile travail de réorganisation, a apporté toute sa compétence.

A compter du 1er février, le port des plis sera assuré par deux gardes et la surveillance de la voie publique par trois autres gardes. Un planton sera de permanence au commissariat de police à la disposition du public, de midi à 2 h. et de 6 à 11 heures du soir (entrée par la rue Paul-Lafargue). Enfin, le personnel du commissariat même comprendra un secrétaire et un garçon de bureau.

Le dimanche, le service de permanence fonctionnera au commissariat de police de 8 heures du matin à 11 heures du soir et deux gardes seront de patrouille en ville pendant les mêmes heures.

En cas d'évènement grave (incendie, crime), survenant après 11 heures du soir, le public trouvera affiché à la porte du commissariat de police (rue Paul-Lafargue), l'adresse et le nom du garde de service.

LE SERVICE DE LA VOIRIE. — Journellement, des contraventions sont relevées à l'encontre de ménagères, qui, par négligence ou mauvaise volonté, ne se conforment pas aux règlements sur le nettoyage et l'ébouage des rues.

Le commissaire de police met en garde les habitants contre les mauvaises habitudes prises, qui ne peuvent que leur être préjudiciables. Il rappelle qu'aux termes des arrêtés en vigueur :

1. Les propriétaires ou locataires sont tenus de faire balayer complètement et régulièrement tous les jours, les rues et trottoirs au devant de leurs habitations, boutiques, clôtures, jardins et autres emplacements bordant les rues et places, jusqu'au milieu de la chaussée;

2. Que les boues et ordures provenant du balayage des trottoirs et de la chaussée, doivent, non pas être formées en tas devant les maisons, mais ramassées et jetées dans les récipients à ordures.

3. Qu'il est expressément défendu de jeter ou déposer sur la voie publique aucune espèce d'ordures, débris, cendres, poussières, pailles, herbes, vaisselle et verres cassés, boîtes de conserves, plâtras, etc...

Il appartient donc aux habitants de déposer assez tôt, le matin, selon le jour, les seaux ou récipients à ordures avant le passage du tombereau.

En cas d'oubli, les ordures doivent être conservées dans les maisons jusqu'au surlendemain et non déversées un peu partout, sur la voie publique.

LA BASSEE

RENEZ GARDE AUX EXPLOSIFS. — Un batelier, Odile Vauhouwaert, 54 ans, ayant trouvé une boule métallique, voulut essayer de l'ouvrir au moyen d'un clou. Comme il frappait à l'aide d'un marteau sur le clou une explosion se produisit, enlevant trois doigts de la main droite de l'imprudent.

Gravement blessé, le batelier fut amené d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

SECLIN

UN NOYE. — Dimanche matin, on a retiré du canal de Seclin, à proximité du deuxième pont, le cadavre du sieur Achille Desbiens, 45 ans, menuisier à Gondecourt.

Depuis son retour de captivité en Allemagne, où il avait été interné comme prisonnier civil, Desbiens ne jouissait plus de toutes ses facultés mentales. C'est dans un accès de folie qu'il se serait suicidé. On a retrouvé sur lui une somme de 345 francs.

Le corps a été transporté à Gondecourt, au domicile de la sœur du défunt.

GRAPILLEURS DE CHARBON. — Le garde Mordacq a surpris les nommés Duthois Emile, 16 ans, Hespel Louis, 17 ans, Westrepen Georges, 14 ans, et Ballet Marcel, 14 ans, au moment où ils dérobaient du charbon sur des voitures de passage.

Procès-verbal leur a été dressé ainsi qu'au sieur Duthoit père, pour complicité et recel.

Ce dernier sera en outre poursuivi pour outrages, menaces et violences envers un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

ARMENTIERES

LA RECONSTITUTION INDUSTRIELLE

Armentières, la « Reine de la Toile », qui fut si cruellement éprouvée pendant la guerre, se relève petit à petit de ses ruines et se reprend à vivre industriellement.

Déjà bon nombre d'usines ont été reconstruites et l'on est frappé de l'activité de celles qui déjà travaillent.

Chez Jeanson, on avait l'été dernier, mis le tissage en route avec 60 métiers. On en compte aujourd'hui 120.

Dans quinze jours, quand la force électrique, depuis si longtemps promise, sera mise à la disposition des industriels, 80 métiers seront prêts à fonctionner chez Louis Bouchez, et 50 chez Coisne et Lambert.

Enfin, on escompte pour février la reprise des établissements suivants : filatures ou tissages, Dufour, Cardon-Masson, Henri Dansette, Charvet, Weil et Cie.

Toute cette activité renaissante est due à l'effort persévérant des industriels et des entrepreneurs locaux. On ne saurait trop les en féliciter.

PRENEZ GARDE AUX TRANCHEES. — Un sujet belge, Octave Alvoet, 44 ans, terrassier, demeurant à Renaix, (Belgique), 246, rue de l'Arche, et travaillant pour la Reconstitution, fit au cours de son travail une chute dans une tranchée. Relevé la jambe gauche brisée, il fut amené à Lille en voiture et admis d'urgence à l'Hôpital de la Charité.

DUNKERQUE

UNE GREVE DE CABARETIERS ?

Les cabaretiers de Dunkerque envisagent la possibilité d'une grève : grève partielle, puisqu'ils ne mettraient un interdit que sur la bière que les brasseurs viennent d'augmenter de trois francs, sous prétexte que leurs garçons et porteurs ont exigé une augmentation de salaire.

LE CARNAVAL

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie hier soir sous la présidence de M. Albert Bossaert, pour l'organisation des Fêtes du Carnaval.

Des invitations pour le Festival d'Harmonies, de Fanfares, de Chorales, du Dimanche gras, ont été adressées aux présidents des Sociétés musicales de Dunkerque et de la banlieue. Les Sociétés seront tenues de donner une audition (pas redoublé, air de danse, de carnaval, chœur ou chanson de carnaval), aux endroits ci-après : Place de la Gare, place de la République, place Jean Bart, place du Théâtre, quai du Leughenaer.

La distribution des primes aura lieu à six heures, à l'Hôtel-de-Ville.

Les Sociétés Musicales désirant participer au Festival ainsi que les groupes prenant part aux Fêtes du Carnaval sont tenus d'envoyer leur adhésion avant le jeudi 12 février, au président de la Commission des Fêtes (au Secrétariat de la Mairie).

Un itinéraire sera communiqué pour la sortie de la bande des pêcheurs le lundi 16 février. Nous rappelons que la bande avec tambours et fifres renlorcés parcourra les rues de la Basse-Ville le dimanche de la Violette.

Le Mardi, Concours de groupes, de figuemen, de têtes. — L'inscription se fera également avant le jeudi 12 février. — Le dimanche et le mardi, Bals au Théâtre municipal.

UNE AUTO DANS LE CANAL. — Une auto du Service des Mines est tombée par suite d'une avarie, dans le canal de Bourbourg. Les deux voyageurs qui la montaient, ont pu se sauver à la nage.

VOL DE PINARD. — Un nommé Roux a volé un fût de deux cents litres de vin. Il a été arrêté.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre Municipal

Nous aurons jeudi la première « réapparition » d'une opérette, qui sera revue avec beaucoup de plaisir : GILLETTE DE NARBONNE, pour laquelle Edmond Audran a écrit une de ses plus jolies partitions.

C'est Mlle Jane Morzier qui interprétera le rôle de Gillette.

La location sera ouverte à partir du mercredi.

— Samedi, tournée Baret : AMOUR, QUAND TU NOUS TIENS !..., exquise comédie de Romain Caroleus et Hennequin, avec Mme Marguerite Nanove, M. Marié, de l'Isle et le comique Fertinel, bien connu de tous.

QUATUOR LILLOIS. — La deuxième séance du Quatuor Lillois, qui a obtenu dès sa rentrée un succès bien digne de sa réputation, sera donnée le dimanche 8 février, à 3 heures 30 précises, dans la salle du Conservatoire, au premier étage. — Prêteront leur concours à cette matinée, Mlle Andrée Hérogier, pianiste, 1er prix du Conservatoire et Mme Maurice Darcq, mezzo-soprano. Au programme de cette intéressante séance : Quatuor de Beethoven ; Quintette de Schumann ; pièces diverses pour piano et pour chant de Debussy, Fauré, Chopin, Massenet, etc.

Au Théâtre de l'Union

Actuellement il est donné au Théâtre de l'Union des représentations de premier ordre et de bon goût. Le Fils de la Nuit ! ce film extraordinaire d'aventures en 12 épisodes, distrait, j'en suis convaincu, les plus sombres. Les amateurs de cinéma trouveront au Théâtre de l'Union de quoi passer une soirée en famille.

Entre autres, quelques films comiques burlesques, tels que Charlot au Music-Hall, Entre deux feux, ont réellement été choisis pour compléter la partie ciné.

L'incompréhensible numéro de la transmission de la pensée à des animaux est tenu par Miss Mériska et ses chiens savants.

Ensuite le nain Goliath et le géant Lecourt savent donner le fou rire aux plus blasés.

La direction de l'admirable orchestre est tenue par M. Malbec, le musicien si réputé. R. D.

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi, matinée à 4 h.

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

ASSEMBLEE GENERALE DU BATIMENT

Le jeudi 5 février 1920, à 6 h. du soir, aura lieu, à la Coopérative « La Paix », 73-75, boulevard de Belfort, la réunion générale des ouvriers du Bâtiment et des Travaux publics de Roubaix et environs.

Ordre du jour : Questions des salaires. Réponse aux patrons.

Vu l'importance de l'ordre du jour, les camarades se feront un devoir d'être présents à cette assemblée. La carte confédérale sera exigée à l'entrée de la salle.

Les camarades sont priés de passer au bureau du Bâtiment pour retirer les circulaires-convocations.

A TOURCOING

**SYNDICA